

Un programme de

en partenariat avec



PROGRAMME « LES AMBASSADEURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE »

pour l'optimisation de la récupération des matières recyclables dans les lieux publics municipaux en partenariat avec le Regroupement des maisons de jeunes du Québec.



Description du programme

Objet

Programme d'aide financière de Éco Entreprises Québec pour la réalisation d'activités visant à augmenter la récupération des matières recyclables dans les lieux publics municipaux.

Clientèle admissible

Les maisons de jeunes membres du Regroupement des maisons de jeunes du Québec.

Objectifs

1. Augmenter le nombre d'équipements de récupération des matières recyclables installés dans des lieux publics municipaux (parcs, bordures de rues, centres sportifs, bibliothèques, arénas, etc.) au Québec.
2. Améliorer la performance (en quantité et en qualité) de la récupération des matières recyclables dans les lieux publics municipaux où des équipements de récupération des matières recyclables sont installés.

Fonctionnement du programme

Pour recevoir un montant d'un maximum de 4 000 \$, les maisons de jeunes doivent concevoir et présenter un projet. Selon la situation sur leur territoire de référence, le projet pourra être soit une démarche pour inciter la municipalité à installer des équipements de récupération ou la réalisation d'une activité de sensibilisation.

Démarche pour inciter la municipalité à installer des équipements de récupération :

➔ Dans le cas où il y a peu ou pas d'équipements de récupération installés dans les lieux publics municipaux du territoire :

1. Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération des matières recyclables pourraient être installés selon les critères du programme « Aires publiques municipales ».
2. S'adresser aux responsables de la ou des municipalité(s) concernée(s) pour leur présenter cette évaluation des besoins et un argumentaire pour les inciter à installer des équipements de récupération, entre autres en profitant du programme d'aide financière de la Table dédié aux municipalités (voir le programme « Aires publiques municipales » sur le site du programme).

Activité de sensibilisation :

➔ Dans le cas où il y a des équipements de récupération installés dans un ou plusieurs lieux publics municipaux sur le territoire :

1. Élaborer une activité de sensibilisation s'adressant aux citoyens du territoire pour les inciter à utiliser au maximum et correctement les équipements de récupération en place (il y a des exemples d'activités dans le guide du programme sur le site du programme).
2. Tenir cette activité de sensibilisation.

NOTE : dans les deux cas, il devra y avoir une démarche préalable pour savoir s'il y a des équipements de récupérations installés dans les lieux publics du territoire de référence. Une liste avec les municipalités où le programme a déjà financé l'achat d'équipements de récupération hors foyer est disponible sur le site Internet.

Modalités :

- Les projets doivent être soumis en ligne via le site Internet du programme (en cas de problème, veuillez contacter le soutien technique, guide, p. 9).
- Les projets présentés par les maisons de jeunes doivent comporter :
 - L'état de situation sur le territoire
 - Une description détaillée du projet (soit une démarche visant à inciter la municipalité à installer des bacs de récupération ou la réalisation d'une activité de sensibilisation)
 - Un calendrier de réalisation
 - Un budget détaillé
 - L'engagement de déposer un bilan dans les huit semaines après la réalisation du projet
- Le montant maximal de l'aide financière est de 4 000 \$.
- Les projets peuvent être présentés en continu jusqu'à épuisement du fonds (premiers arrivés, premiers servis).
- Un soutien technique à l'élaboration des projets sera assuré par le RMJQ.
- Chacune des maisons de jeunes dont le projet est approuvé recevra un îlot de récupération multimatières pour installer dans ses locaux.

Novembre 2015

